ART. 39 N° II-CF224

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-CF224

présenté par Mme Bonnivard, rapporteure

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	35 261 020
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Présidence française du G7	0	0
Développement du tourisme (ligne nouvelle)	35 261 020	0
TOTAUX	35 261 020	35 261 020
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à créer un nouveau programme « Développement du tourisme » en l'abondant des crédits attribués à l'opérateur Atout France en AE et en CP, qui se trouvent actuellement dans le programme « Diplomatie culturelle et d'influence » n° 185.

Il s'agit donc de minorer le programme 185 des crédits de l'action n° 07 pour les déplacer vers ce nouveau programme, ce qui permettrait de donner une meilleure visibilité aux crédits consacrés par l'État à la politique touristique de la France.